

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 13 février 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_013

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

L'an deux mil vingt quatre et le 13 février, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **7 février 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénolé JAN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Catherine CAMI, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à M. Pascal LABADIE, M. Benoît D'ANCONA donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Isabelle TARIS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Absente :

Mme Seynabou GUEYE

Secrétaire de la séance : Olivier GOUDICHAUD

Monsieur Marc CHAUVET expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au Conseil de créer les emplois nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et satisfaire les besoins des usagers du service public.

Compte tenu la nécessité d'augmenter le nombre d'ASVP, de nommer les agents ayant réussi des concours et suite à un recrutement, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois afin que les emplois budgétaires correspondent aux besoins réels du service.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général de la fonction publique

VU la délibération n° 2023_080 du 12 décembre 2023 modifiant le tableau des emplois

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en adéquation les emplois avec les besoins du service public

DÉCIDE

Article 1 : De modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-après, suite :

- au recrutement à venir de 2 ASVP
- à la réussite aux concours de 2 agents
- au recrutement d'un agent suite au départ par mutation d'un agent titulaire

GRADE	CATÉGORIE	SUPPRESSIONS DE POSTES OUVERTS QUE POUR LES FONCTIONNAIRES	CRÉATIONS DE POSTES OUVERTS AUX FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS
<i>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</i>			
ADJOINT TECHNIQUE OU ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE OU ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C		2
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C		1
GARDIEN BRIGADIER POLICE MUNICIPALE	C		1

ASSISTANT DE CONSERVATION	B		1
---------------------------	---	--	---

Article 2 : De prévoir et prélever les crédits correspondants sur le chapitre 012 du budget principal de la Ville.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	28	
Abstentions	6	M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré le 13 février 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Olivier GOUDICHAUD

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH